

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste - Nupes s'oppose fermement à la création d'une holding regroupant les sociétés de l'audiovisuel public. Cette réforme intervient dans un contexte où la pérennité des financements de l'audiovisuel est menacée depuis la suppression de la redevance par ce Gouvernement. A l'heure de la propagation d'une désinformation de masse, alors que les médias privés sont sous pression des grands industriels, que la part d'information journalistique diminue au profit de talk-shows à faible coût de production, il est d'autant plus important de garantir à l'audiovisuel public sa pleine indépendance, et les moyens de la qualité de l'information qui y est produite. La fusion contenue dans le présent projet de loi encourage les économies budgétaires au détriment du pluralisme. Parce qu'il est attaché à la liberté et à l'indépendance des médias, en tant que principes garants de la bonne information des citoyennes et des citoyens, nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie, notre groupe s'oppose à la création de cette holding, première étape d'une fusion annoncée.